

Communiqué : Normes diocésaines en prévention de la pandémie du COVID-19

À toutes les diocésaines et tous les diocésains,
À tout le personnel pastoral,
Aux présidentes et présidents d'assemblées de fabrique,

En accord avec les normes publiées par l'Assemblée des évêques catholiques du Québec (AÉCQ), en respect de celles émises par le gouvernement du Québec, en solidarité avec les autres évêques et par souci de protéger les fidèles et la population en général, après consultation du Conseil presbytéral de Rimouski (CPR), du Collège des consultants et des membres de la curie diocésaine, nous émettons les directives suivantes qui prennent effet **immédiatement** et qui sont **OBLIGATOIRES**. Pour le moment, et jusqu'à avis contraire, voici ce qui est **suspendu, interrompu ou recommandé**. À cet effet, nous faisons appel à votre foi en Jésus-Christ, à votre amour pour le prochain et à votre responsabilité de baptisés et de citoyens.

- 1) En raison des nombreuses contraintes, toutes les églises doivent demeurer fermées. Toutefois, il est laissé au jugement des prêtres en paroisse et de leurs collaborateurs de déterminer si, par exception, l'une ou l'autre église reste ouverte, à l'occasion, pour la prière personnelle, et pour quelques heures par jour.
- 2) Toutes les célébrations sans distinction, que ce soit en paroisse, dans les communautés religieuses, dans les CHSLD, les autres résidences pour personnes âgées ou pour des associations sont suspendues. Cela comprend les messes du dimanche ou sur semaine, les baptêmes, les funérailles, les mariages, les célébrations de la Parole, les veillées de prières, les heures d'adoration, etc. Pour le moment, il en va de même pour tous les offices de la semaine sainte, incluant la messe chrismale, le jeudi et le vendredi saint, la vigile pascalle et le dimanche de Pâques qui sont suspendus; si un changement devait survenir, mais cela est peu probable, vous en serez prévenus en temps opportun.

Les fidèles sont invités, quand cela leur est possible, à suivre la messe à la télévision ou sur Internet. La chaîne Sel et Lumière diffuse une messe quotidienne, du lundi au samedi à 8 h 30, sur son site web, et aussi à la télévision sur les postes suivants, selon votre câblodistributeur : Telus 873, Cogeco 185, Bell 654, Vidéotron 242, Shaw 293 ou 558 ou 574. La messe du *Jour du Seigneur* est diffusée à Radio-Canada le dimanche à 10 h. Il y a aussi les télévisions communautaires qui peuvent offrir une messe télévisée dans votre région. Également, nous vous incitons à rencontrer le Seigneur dans la prière personnelle, l'amour du prochain, le service gratuit à ceux et celles qui sont les plus fragilisés et isolés.

- 3) Toutes les réunions d'associations ou de comités, en paroisse, secteur ou unité pastorale, comme les conseils de pastorale, les comités de liturgie, les pratiques de chorale, etc., sont suspendues. Il en va de même pour les assemblées de fabrique et de paroisse, sauf urgence ou grave nécessité, et alors il est recommandé de les tenir par téléphone, vidéo conférence ou messagerie Internet (Skype, etc.).
- 4) Toutes les démarches de catéchèse pour les jeunes en paroisse, secteur ou unité pastorale sont interrompues, et ce, tant que les écoles ne seront pas rouvertes. Il en va de même pour les démarches catéchuménales, les préparations à la première communion, à la confirmation, au baptême, au mariage. À ce propos, il serait bon que les prêtres contactent les couples qui prévoient se marier dans les mois qui viennent pour les informer et leur suggérer de ne pas envoyer leurs invitations trop vite.

- 5) Toutes les célébrations de confirmation sont annulées; elles reprendront à l'automne, à raison d'une par unité pastorale, si cela s'avère possible à ce moment-là.
- 6) Les prêtres, les diacres et les membres des équipes pastorales mandatées demeureront disponibles pour l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des fidèles, mais en mettant en pratique les exigences des autorités civiles et les mesures sanitaires, dont le confinement. L'utilisation du téléphone est à recommander en priorité. Dans le respect des consignes sanitaires et du confinement, le sacrement des malades et la communion à domicile peuvent être assurés pour les cas les plus graves ou urgents.
- 7) Les employeurs soumis aux directives diocésaines (en particulier les fabriques) sont dans l'obligation de continuer à rétribuer tous leurs employés, sans modification à leur salaire, tant que durera la situation de pandémie et la suspension des activités ecclésiales. Entretemps, les secrétariats des fabriques peuvent demeurer accessibles, mais il serait prudent d'aviser les paroissiens de prendre rendez-vous avant de se présenter au bureau.

Malgré l'absence de célébrations liturgiques, nous invitons les paroissiens à continuer d'apporter leur soutien financier à leur paroisse respective par toute offrande monétaire qu'ils pourront faire parvenir par la poste ou déposer au secrétariat paroissial.

Nous sommes conscients que ce communiqué ne répond pas à toutes les questions et que ces normes exceptionnelles provoqueront des bouleversements dans vos habitudes. Mais le diocèse de Rimouski se veut solidaire de la population et des autorités civiles. Nous avons le souci de contribuer, au meilleur de nos possibilités, à prévenir la pandémie du coronavirus. Rappelons-nous que ces mesures ont pour but de nous protéger, surtout les plus vulnérables, et donc de rassurer. Nous faisons appel à votre esprit de solidarité, de compréhension et de fraternité les uns envers les autres.

Au fur et à mesure de l'évolution de la situation, en concertation avec les autorités civiles et en accord avec les mesures d'exception dues à l'urgence sanitaire, d'autres informations vous seront communiquées. Elles sont disponibles sur le site Internet du diocèse que nous vous invitons à consulter régulièrement : <http://www.diocèsesrimouski.com>.

Puisse ces événements susciter la prière et l'entraide afin de faire grandir en nous l'espérance que suscite l'Esprit du Seigneur. Merci de votre compréhension, de votre collaboration et de votre témoignage responsable et exemplaire.



+ Denis Grondin
Archevêque de Rimouski



Guy Lagacé, v.g.



Yves-Marie Mélançon, v.é.,
Chancelier